

## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2016

### DEMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

Le maire informe le conseil municipal de la démission de Christine BONIN, conseillère municipale, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2016.

Cette démission a pour conséquence la mise en place du candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste présentée aux élections municipales (article 270 du code électoral). Il s'agit du système de remplacement par le « suivant de liste ».

Mme Edith RAINON a donc été sollicitée et a accepté de prendre son poste de conseillère municipale à compter du 1<sup>er</sup> février 2016.

### VOTE BUDGET PRIMITIF 2016 – LOTISSEMENT

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité le budget primitif du lotissement 2016 tel qu'il est présenté.

### FINANCEMENT VIABILISATION LOTISSEMENT – DEMANDE DE PRET

Le maire présente au conseil municipal une proposition de prêt pour le financement des travaux de viabilisation du lotissement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, retient la proposition suivante :

Organisme : Crédit Agricole Centre Loire

Montant maximal : 450 000 €

Taux : 1.02 %

Durée maximale : 12 ans (jusqu'à 2 ans de mobilisation et 10 ans maximum de consolidation)

Commission d'engagement et commission de non utilisation : aucune

Phase de mobilisation de 2 ans : La phase de tirage correspond au préfinancement des travaux (attente de subventions, règlement des premières factures fournisseurs). Il n'y a pas d'amortissement du capital, seuls les intérêts sont réglés.

Phase de consolidation des fonds jusqu'à 10 ans : La phase de consolidation correspond à la phase d'amortissement proprement dite des prêts à long terme.

Dans l'hypothèse de la vente de tous les lots dans les deux ans : remboursement du prêt.

### BUGET ASSAINISSEMENT – DECISION BUDGETAIRE

Le maire présente au conseil municipal les dépenses d'investissement engagées pour la station d'épuration du bourg :

- Agitateur boues : 5 340 €

- Roue pont racleur du clarificateur : 946.80 €

Le conseil municipal, en application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

- autorise le maire à mandater ces dépenses avant le vote du budget
- dit que le montant sera inscrit au budget primitif 2016 de l'assainissement

### **DOTATION AU SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT**

Un fonds de soutien à l'investissement local a été créé par l'article 159 de la loi de Finances pour 2016. Cette dotation est composée de deux enveloppes de crédits destinées à accompagner la réalisation des projets d'investissement démarrant dans de brefs délais, dans le but d'obtenir un effet significatif sur l'investissement local. Le taux minimum d'intervention est fixé à 20 % de la dépense subventionnable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de présenter les deux dossiers suivants :

- \* Reconstruction petit plateau du terrain de football en stabilisé 42 970.01 € H.T.
- \* Reconstruction des deux courts de tennis 41 265.92 € H.T.

**TOTAL DEPENSE H.T. 84 235.93 €**

Dotation de soutien sollicité à hauteur de 80 % 67 388.75 €

Autofinancement 16 847.18 €

- d'autoriser le maire à solliciter la dotation

- d'autoriser le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **REMBOURSEMENT DE FACTURE – Amicale Ecole Primaire**

Le maire présente au conseil municipal, la possibilité de rembourser à l'amicale de l'Ecole Primaire la dépense occasionnée pour l'achat de la galette des rois pour un montant de 64.40 €. Les années précédentes la dépense était supportée par la commune (161.42 € en 2015).

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge le maire de procéder au versement de la somme de 64.40 € auprès de l'Amicale de l'Ecole Primaire.

### **INDEMNITE 4EME ADJOINT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, suite à la démission de Madame Christine BONIN, conseillère municipale, décide (1 abstention) d'attribuer au quatrième adjoint l'indemnité pour l'exercice sur la base de 11 % de l'indice 1015.

**Date d'effet au 1<sup>er</sup> mars 2016.**

### **DELEGUES ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la démission de Mme Christine BONIN,

Désigne, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages,

Mme Karine BREST en remplacement de Mme BONIN Christine, en qualité de déléguée à la commission communale auprès des écoles maternelle et primaire.

## POINT SUR LES TRAVAUX

### Travaux à faire répertoriés par les membres de la commission travaux :

- Rue des Ecoles : . bordures de trottoirs côté maison de retraite et ancien presbytère
  - . augmentation du nombre de points lumineux
  - . revêtement sur bas-côté de la chaussée pour marquer les places de parking
- Réfection du mur de soutien autour de l'église et des joints des marches
- Réfection du mur de l'ancien logement de l'école
- Jeux parc Rosa Bonheur à reprendre
- Travaux de voirie divers
- Lames bois autour fontaine place de la république à revoir

### Travaux faits :

- Nettoyage du talus face à l'étang
- Déblaiement du Site de Rongfer au tracteur débroussailleur (nécessite un nettoyage manuel pour dégager la vue)
- Entretien courant de la voirie
- Nettoyage de tous les lavoirs de la commune
- Intervention suite à tempête des 8 et 9 février derniers
  - . déblaiement marronnier tombé dans l'étang par un agent technique sur son temps libre et à qui le bois a été donné
  - . déblaiement par l'équipe technique d'un noyer tombé sur la clôture d'un riverain du parc Rosa Bonheur
  - . remplacement par une entreprise de quelques zincs sur la toiture de l'église

## QUESTIONS DIVERSES

- **Groupement de Communes** : suite au départ prochain à la retraite de l'agent chargé d'intervenir sur le groupement des communes de Saint-Jean-Aux-Amognes, La Fermeté, Saint-Firmin et Saint-Benin-d'Azy, le maire informe le conseil municipal que les communes de la Fermeté et Saint-Firmin ne souhaitent pas reconduire ce service.

Le maire précise qu'une estimation du matériel sera faite pour fixer les modalités de sortie des communes du groupement, et que l'agent ne sera pas remplacé.

Le conseil municipal sera informé de la suite donnée à cette affaire.

- La fête du parc sera organisée cette année par la commune en partenariat avec les associations locales le 10 juillet 2016. Le match de la coupe d'Europe de Football sera projeté sur grand écran, avec repas, concert et feu d'artifice.

- Le maire informe le conseil municipal que la DGFIP lui a fait part du projet de fermeture de la trésorerie de Saint-Benin-d'Azy. Il propose au conseil municipal de rédiger une motion de soutien et suggère de faire circuler une pétition.

Le conseil municipal accepte cette proposition.